



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/821

Lancement des opérations n° 05070531 " Ancien Cimetière de Loyasse - renaturation " et n° 05071510 " Nouveau Cimetière de Loyasse - renaturation " et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00012

Direction des Cimetières

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/821 - LANCEMENT DES OPERATIONS N° 05070531 " ANCIEN CIMETIERE DE LOYASSE - RENATURATION" ET N° 05071510 " NOUVEAU CIMETIERE DE LOYASSE - RENATURATION " ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2021-1, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES CIMETIÈRES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Cimetière de Loyasse - Renaturation », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements espaces verts 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00012.

Le cimetière de Loyasse a été créé en 1807 et représente le deuxième cimetière en France aménagé selon les obligations du « Décret impérial sur les sépultures ». Conçu à l'origine comme un cimetière - parc, ce vaste ensemble de 12 hectares s'est minéralisé depuis les années 50.

Suite à la mise en place de la gestion alternative en 2017 et la labélisation « Refuge LPO », il a été mis en exergue l'intérêt de ces espaces de cimetières pour la sauvegarde de la biodiversité. En effet, le site s'inscrit dans un couloir important de migration des oiseaux. Les espèces recensées sont passées de 30 à 50 en l'espace de 3 ans.

Le projet de Grand Parc des Balmes vise notamment à recréer des corridors écologiques depuis Tassin-la-Demi-Lune jusqu'aux rives de Saône. Dans cette perspective, le cimetière de Loyasse s'inscrit comme un lieu pivot entre les voies vertes de Champvert, le parc des Hauteurs et les différents points d'accès depuis le 9^{ème} arrondissement.

Le projet de renaturation du cimetière de Loyasse consiste initialement, à partir des études patrimoniales déjà réalisées, de redonner à cet espace sa fonction de cimetière - parc en cohérence avec les préconisations pour la biodiversité établies dans le cadre du « Refuge LPO ». Le projet de renaturation sera initié par des études préalables (patrimoniales, paysagères), afin de cadrer les intentions du projet en concertation avec les diverses parties-prenantes. Il visera notamment à végétaliser harmonieusement les allées.

Ce principe de renaturation s'appliquera également à étudier les possibilités d'évolution de la réserve foncière vers d'autres usages tels que celui d'une ferme pédagogique urbaine. Ces évolutions devront considérer la pollution des sols existante sur la réserve, ainsi qu'une compatibilité avec sa fonction première, à savoir permettre une inhumation massive en cas de pandémie.

La question des accès sera également étudiée pour envisager une connexion vers le fort de Loyasse, et la montée de l'Observance.

Ce projet permettra également de mettre en valeur le patrimoine exceptionnel de ce cimetière dans le cadre de celui du projet de Grand Site de Fourvière et de valoriser les aménités environnementales. Il apportera également un attrait supplémentaire pour le public, en tant que lieu de promenade et contribuera à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

II- Propositions :

Les opérations mises en délibéré prévoient les études préalables, les interventions sur le patrimoine végétal et arboré du site incluant les aménagements en lien avec les projets de connexions.

Le montant global du projet, estimé à 1 000 000 € sera à financer par affectation d'une partie de l'AP 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 », programme 00012 ; une fongibilité des crédits étant possible entre les opérations n° 05070531 « Ancien Cimetière de Loyasse – renaturation » et n° 05071510 « Nouveau Cimetière de Loyasse – renaturation ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des opérations n° 05070531 « Ancien Cimetière de Loyasse – renaturation » et n° 05071510 « Nouveau Cimetière de Loyasse – renaturation » est approuvé. Ces opérations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00012.
- 2- M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00012, AP n° 2021-1, opérations n° 05070531 et n° 05071510, et imputées aux chapitres 21, 23 et autres, fonction 025, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - 2021 : 50 000 €;
 - 2022 : 100 000 €;
 - 2023 : 700 000 €;
 - 2024 : 150 000 €

- 4- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET